
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

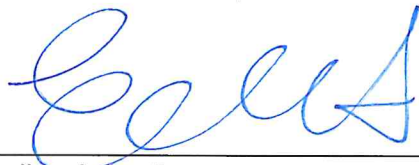
La Municipalité de Piedmont a adopté le règlement #787-02-23 modifiant le règlement #787-09 décrétant le rehaussement de la taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

Ledit règlement a été approuvé comme suit :

Adoption	6 novembre 2023
Transmission au MAMH	14 novembre 2023
Réception de l'avis	18 décembre 2023
Entrée en vigueur	11 janvier 2024

Le présent règlement est présentement disponible à l'hôtel de ville et quiconque est intéressé, peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau, soit du lundi au jeudi de 8h00 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à 12h00.

DONNÉ À PIEDMONT, CE 11^e JOUR DU MOIS DE JANVIER 2024.



Caroline Aubertin
Directrice générale et greffière-trésorière